

Conseil d'administration Séance du 26 mars 2021

Délibération n°50-2021 Tarifs « inscriptions Enseignement supérieur et classe préparatoire » 2021-2022

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 1412-3 et L 1431-1 à L 1431-9 dans leur rédaction issue de la loi n° 2002-6 du 7 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2010 portant création de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, établissement public de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018 modifiant les statuts de l'ésam Caen/Cherbourg ;
- Vu les statuts de l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg ;
- Vu l'avis favorable du CEVE du 19 mars 2021 ;

Dans la perspective de la prochaine rentrée académique 2021/2022, il convient de fixer les droits d'inscription de l'enseignement supérieur sur les deux sites de l'établissement.

A cet effet, il est proposé :

- d'augmenter les frais d'inscription au concours d'entrée à 50€. Ces frais seront entièrement déduits au moment de l'inscription définitive du candidat reçu ;
- de reconduire en 2021/2022 les droits d'inscription de 2020/2021.

Enseignement supérieur (tarifs annuels)	Tarifs 2020/2021	Proposition tarifs 2021/2022
Etudiants	520 €	520 €
Etudiants boursiers	360 €	360 €
Etudiants doctorat	700 €	700 €
Elèves Classe publique préparatoire	660 €	660 €
Frais de dossier d'inscription au concours d'entrée (non remboursables)	35 €	50 €

DELIBERATION

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

Approuve les frais d'inscription pour l'année 2021/2022 ;

Autorise le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Marc Pottier

Nombre de membres en exercice : 24

Présents : 19

Votants : 20

Vote : à la majorité des voix – 5 contre – 2 abstentions